

CE 16 et 17 janvier 2018

Motion

Avec la publication des ordonnances modifiant le Code du travail et le vote du budget 2018 le gouvernement confirme son caractère purement libéral au plan économique et social.

Les réformes fiscales mises en place pour 2018 favorisent les plus riches au détriment de l'immense majorité des citoyens, creusant encore davantage les inégalités.

Le chômage stagne, le taux d'emplois précaire augmente.

Par manque de moyens la situation faite aux personnes âgées en perte d'autonomie, tant à domicile qu'en EHPAD, se dégrade. Les hôpitaux publics sont étranglés financièrement au détriment des usagers et les personnels sont au bord de la rupture.

Les nouveaux et importants allègements de cotisations sociales et leur remplacement par une hausse de la CSG accroissent le pouvoir de l'Etat sur le pilotage de la Sécurité sociale au détriment des partenaires sociaux.

La nomination d'un Secrétaire d'État à la Fonction Publique, suite aux actions menées pour la défense des trois fonctions publiques et de leurs personnels, ne répond, pour l'instant, en rien aux menaces sur l'avenir de la Fonction Publique, de ses personnels actifs et retraités.

La question essentielle du statut et de la place du retraité dans la société est au cœur de nos revendications.

Malgré de multiples relances des organisations de retraités et des milliers de lettres envoyées, le président de la République refuse toujours de recevoir les représentants des retraités.

Présentés comme un « coût », cyniquement considérés comme socialement improductifs, les retraités sont les grands perdants des mesures contenues dans le budget 2018.

Pour la plupart des retraités, c'est une baisse nette de pouvoir d'achat en janvier de 1,7 % due à la hausse de la CSG soit une perte de 436€ sur l'année pour une pension de 2 138€ (pension moyenne d'un retraité de la Fonction publique d'état parti en 2016).

D'autres mesures vont peser sur le pouvoir d'achat des retraités : le gel des pensions en 2018, le tarif réglementé du gaz naturel augmente de 6,9 %, le forfait hospitalier passe à 20€ par jour, les taxes sur les carburants automobile augmentent, les cotisations des complémentaires santé augmentent ainsi que les assurances, les frais bancaires, ...

Quant à la réduction de 30 % de la taxe d'habitation en 2018, elle n'interviendra qu'en fin d'année et ne concernera que les retraités ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 27 000€ pour une personne seule ou 43 000€ pour un couple.

Si la revalorisation des pensions de 0,8 % en octobre 2017 n'est qu'un rattrapage sur les prix, elle est aussi, pour une part, liée aux actions unitaires menées ces derniers mois.

La FGR-FP appelle ses sections départementales et ses adhérents

- à s'impliquer, de manière la plus unitaire possible, dans les actions revendicatives à venir : carte de vœux, journée d'actions décentralisées mi-mars, ...
- à poursuivre, dans les départements et les régions, avec nos partenaires, la tenue de colloques popularisant la question du statut et de la place du retraité dans la société
- à participer, sur la base de nos revendications, aux actions organisées par les personnels de santé et sociaux, et notamment pour les EHPAD.

Elle dénonce l'attitude du gouvernement en direction des migrants, contraire aux principes qui fondent les droits de l'homme